

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin au directeur de la Caisse commerciale, 4 février 1874](#)

Jean-Baptiste André Godin au directeur de la Caisse commerciale, 4 février 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[4 février 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Caisse commerciale](#)

Lieu de destination23, boulevard Poissonnière, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin autorise le directeur de la Caisse commerciale d'attendre que le cours des titres de rente qu'il lui a remis atteigne 94 F.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation1 p. (309r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles le février 94
28 rue des réservoirs

Monsieur le Directeur,

Votre lettre du 2^e me
demande de nouvelles ins-
tructions concernant les
titres de rente que je vous ai
renvuis; je ne suis pas pressé
de vendre; vous pouvez
done attendre l'occasion si
elle se présente pour profi-
ter du cours de 94 indiqué
dans ma précédente lettre.

faites en attendant l'encais-
sement pour mon compte
des coupons détachés qui vous
ont été laissés.

Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma considération
distinguée.

